

***Dans le cadre des actions du
grand projet national pour l'éducation artistique et culturelle,
développées en région Nord Pas-de-Calais :***

***Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale,
et
la direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais (DRAC)***

***en lien étroit avec
le conseil général du Pas-de-Calais***

lancent un appel à candidatures en direction

des artistes de l'expérimentation et des aventures vocales

**intéressés par une résidence-mission d'appui artistique menée
auprès de l'équipe des différents professionnels en jeu au sein et
autour des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale, dans le Pas-de-
Calais.**

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Elle est appelée à venir soutenir, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles, tout un réseau professionnel en activité dans la région Nord Pas-de-Calais. Il s'agit, majoritairement, de réseaux, ayant la charge ou la responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes. Il s'agit, parfois, de réseaux, liés à d'autres publics (adultes en situation particulière, habitants – dans leur grande diversité, d'un quartier, etc ...)

La mission d'appui artistique est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau professionnel autour d'une présence d'artiste. Les différentes composantes du réseau sont invitées à s'approprier cette présence, collectivement et durablement, puis à en démultiplier le rayonnement et les apports auprès de son public de référence.

Pour ce faire, il est proposé à un ou une artiste une résidence de deux mois (huit semaines et demie), sur la base d'une pleine disponibilité, au cours desquels :

1) il ou elle est appelé (e) à organiser avec ce réseau de professionnels mais aussi, à chaque fois que possible, avec l'appui d'une ou plusieurs structures culturelles, une diffusion intense de son œuvre déjà réalisée et disponible. Cette diffusion s'envisage de manière à ce qu'elle puisse offrir une proximité et, par là même, une familiarité avec le réseau professionnel concerné ainsi

qu'avec toutes les personnes dont ce dernier a la charge et/ou la responsabilité.

Ce travail s'envisage également avec l'entourage familial et périphérique de ces personnes. Cette diffusion privilégie les différents lieux de vie, de scolarité, d'activités, de travail, etc des personnes concernées. Elle tend à innover en la matière.

2) l'artiste missionné(e) est appelé(e) à rencontrer les différentes composantes du réseau professionnel (de préférence sur la base de rencontres avec des équipes plutôt que sur celle de rencontres individuelles) afin d'appréhender leurs missions et contextes d'exercice.

Ces espaces-temps de rencontre approfondie permettent aussi aux différents membres du réseau professionnel d'appréhender, à leur tour, les démarches, recherche et pratiques engagées par l'artiste.

Il s'agit, au-delà de cette connaissance mutuelle, d'instaurer un dialogue poussé permettant une relation créative pouvant aller jusqu'à la réalisation conjointe de multiples actions artistiques et culturelles menées en faveur du public de référence du réseau.

Sachant que l'artiste est missionné pour une période ne lui permettant pas la prise en charge intégrale de ces actions durant et après ce temps de présence, la mission d'appui artistique mise donc énormément, cela a déjà été précisé, sur le principe de la démultiplication des apports de la présence artistique par les équipes professionnelles constituant le réseau. Elle mise tout autant sur le principe de l'autonomisation des équipes en prévision notamment de la poursuite du travail engagé à l'issue de la durée de la mission.

Il est parfois proposé que la mission d'appui artistique propose à l'artiste retenu de résider au sein d'un des équipements ou sur le territoire d'exercice du réseau professionnel concerné. L'offre est donc, en ce cas, celle d'une résidence-mission d'appui artistique.

C'est le cas de cette présente proposition.

À propos de cette présente résidence-mission d'appui artistique, quels sont les réseaux de professionnels travaillant au sein et autour des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale ?

L'association, habilitée par le conseil général du Pas-de-Calais dans le cadre de la protection de l'enfance, accueille des enfants à la suite d'un signalement des services sociaux ou judiciaires. Ces placements se font pour cause de carence éducative du milieu d'origine, allant de problèmes de comportements aux troubles de la personnalité.

L'association reçoit chaque année plus de 160 enfants et jeunes de 6 à 18 ans, originaires de toute la Côte d'Opale (de Berck-sur-Mer à Calais).

Les établissements scolaires dans lesquels ces enfants et jeunes sont inscrits sont les écoles primaires, collèges et lycées des communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Marquise, Outreau, Saint-Etienne au Mont, Saint-Martin-lès-Boulogne, Wimille.

La décision de mise en œuvre d'une mesure éducative au sein de l'association s'exerce soit en internat, dans les Maisons des Enfants de la Culture, soit en externat, au Centre de Jour ou à la Maison Vive, soit par des interventions à domicile, au cœur de l'environnement familial du

jeune.

Un projet d'éducation et de soin fondé sur l'action culturelle est mis en œuvre à destination des enfants et des jeunes par une équipe éducative pluridisciplinaire. Il s'agit de suivre toute l'année des pratiques culturelles (arts, lettres, sciences, sports), d'assister à des spectacles professionnels et de s'instituer acteurs culturels du territoire lors d'événements programmés par l'association dans l'espace public du Boulonnais.

Dans l'agglomération boulonnaise, les centres socioculturels et les collectivités territoriales cherchent à rassembler la population autour de projets culturels communs, afin de créer du lien social.

L'association est le seul organisme de protection de l'enfance dans ce territoire à proposer des activités culturelles comme moyens permanents pour développer ses capacités à prendre soin de soi et d'autrui.

L'ensemble du personnel éducatif, soit soixante-dix adultes encadrants, participe activement au programme culturel. Les enfants et les jeunes suivent, de manière systématisée (deux fois par semaine), des ateliers artistiques (danse, musique, théâtre, cirque, arts plastiques), mais aussi sportifs (équitation, gymnastique, canoë-kayak) ou encore scientifiques (sciences physiques, archéologie, sophrologie).

Les ateliers sont organisés en groupes d'âge, conjointement menés par l'artiste intervenant et l'éducateur qui suit le groupe.

Dans les ateliers, les encadrants adaptent la méthode aux enfants du groupe : au cirque comme à la danse, l'enfant choisit le matériel ou l'instrument sur lequel il veut travailler ; à la danse, chacun participe à la chorégraphie selon son niveau ; dans les ateliers scientifiques, l'intervenant s'assure que chacun assimile bien le raisonnement pour poursuivre, etc. Durant la première partie de l'année, c'est un travail progressif d'apprentissage technique.

Le travail se recentre à partir du mois de mai autour du spectacle de fin d'année : chaque atelier prépare sa prestation autour du thème annuel et participe à la création d'une représentation en public, accompagné par un metteur en scène professionnel. Ce spectacle clôture un festival organisé chaque année pendant plusieurs jours par l'association dans le Boulonnais : les « Journées d'Enfance ».

Par ailleurs, les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale participent régulièrement au contrat local d'éducation artistique (CLEA) co-initié par la communauté d'agglomération du Boulonnais, la Drac Nord Pas-de-Calais et l'académie de Lille. La périodicité prévue pour cette résidence-mission d'appui artistique (voir ci-dessous le planning indiqué dans la rubrique « Éléments organisationnels et financiers de la mission d'appui artistique ») est susceptible de correspondre à celle de la prochaine édition du CLEA (2015 - 2016).

Des partages avec les artistes intervenant dans ce cadre et en itinérance à travers le territoire éducatif dans lequel agit l'association peuvent être envisagés. Pour plus d'informations, voir : <http://www.agglo-boulonnais.fr/culture/lenfance-de-lart/residences-dartistes-ex-clea/>

De même, afin de faire plus ample connaissance avec la structure des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant vous permettant d'accéder à son site Internet : <http://www.lesmaisonsdesenfantsdelacotedopale.com/>. Vous pourrez noter que les Maisons des Enfants sont équipées d'un médium tout à fait intéressant : un studio de radio, webradio que l'on peut également découvrir sur le site Internet.

Quel(le) est l'artiste recherché(e) ?

En ce qui concerne l'artiste recherché(e), les partenaires de la mission d'appui artistique sont en mesure de préciser que celui-ci ou celle-ci est invité(e) au cours de son séjour à exercer son regard et à déployer sa force de proposition(s) en prenant en compte la thématique qu'ont choisie les équipes des Maisons des enfants de la côte d'Opale pour nourrir l'ensemble des activités artistiques et culturelles prévues tout au long de 2015-2016 au sein des différents sites de l'association.

Cette thématique, dans le cadre de cette résidence, est formulée ainsi : **ritournelles, du cœur à l'ouvrage**. Elle est mise en évidence par les responsables de la structure de cette manière :

« ... ce thème tient compte de discussions préalables au cours desquelles il a été mis en évidence la capacité d'un artiste en résidence à exprimer par le chant les passages d'un état à un autre, d'un lieu à un autre, c'est-à-dire et précisément les modes d'existence au monde des enfants de notre institution, et la nature du travail réalisé au quotidien par notre communauté éducative.

Les gestes artistiques résultant de l'activité quotidienne durant cette résidence seront des créations en soi, issues de l'inspiration de l'artiste et inscriront l'enfant comme acteur culturel du territoire.

Le chant ritournelle est un médium artistique particulièrement intéressant de ce point de vue. Cette « petite musique qui se répète » a le pouvoir, comme le souligne le philosophe Gilles Deleuze, de faciliter les dynamiques de sortie et d'entrée dans les territoires vécus ou imaginés. La ritournelle présente aussi l'avantage d'être pour les enfants et les jeunes de notre institution un genre musical spontané. Les enfants chantent en effet ces mélodies très personnelles lors des fréquentes situations de mouvements physiques et mentaux égrenant leur quotidien.

Ritournelles, du cœur à l'ouvrage est donc ici à comprendre comme une réflexion sur ce que nous sommes et ce qui est au-delà de nous, mais nous constitue cependant. C'est une façon de penser pour notre propre compte la question existentielle : quelle vie veux-tu inventer dans le courant de cette journée qui s'annonce pour toi ?

Par ailleurs, pensant à partir de la filiation, nous sommes particulièrement sensibles à la question des places, des ordres dans les multitudes. C'est pourquoi nous concevons cette pratique artistique dans un ensemble pluriel : une « chorale » constituée de singularités vocales au service d'une forme/proposition sonore que l'on aurait en commun.

Cette action stimulerait chaque groupe humain de chacune des maisons, avec ses spécificités en partant de la pratique de l'artiste en résidence et des pratiques qu'il nous proposerait. Ces / ses différentes pistes seraient mises en cohérence ou du moins en concordance. L'artiste serait à la fois l'activateur de ces propositions créatives et leur catalyseur. »

C'est donc un(e) artiste professionnel(le) de la musique et plus particulièrement de la voix, français(e) ou étranger(e), dont la recherche et la démarche s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine qui est recherché(e).

Sa recherche et sa démarche privilégient une pratique, plutôt collective mais pas exclusivement, de la voix qui n'hésite pas à expérimenter, à s'aventurer du côté de différents registres comme du côté d'autres champs artistiques ou de pistes peu fréquemment usitées,

voire inédites. Une pratique qui prend du plaisir aussi à emprunter les chemins du jeu, du joyeux, de l'expression débridée, de la légèreté aussi mais ne renonce pas pour autant au souci de l'exigence.

Éléments organisationnels et financiers de la mission d'appui artistique

La durée de la résidence-mission est de huit semaines et demie, à raison de 5 à 6 jours par semaine. Cette mission réclame donc, de la part de chaque artiste-candidat(e), une pleine disponibilité.

La période de mission est la suivante : du 7 janvier au 5 mars 2016.

En amont de la période de résidence-mission à proprement parler, l'artiste retenu(e) participe à deux journées de travail préparatoire au cours desquelles s'élabore avec lui ou elle, avec les équipes des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale, avec les représentants des autres équipes pouvant être concernées (équipes pédagogiques des établissements scolaires où sont scolarisés les enfants par exemple) et avec le ou les représentants de la Drac une première ébauche de planning général de la mission.

Ce planning concerne aussi bien les engagements de l'artiste que ceux des équipes professionnelles concernées.

Le planning finalisé (qui n'exclut pas bien sûr qu'au cours du séjour il puisse être proposé d'emprunter un certain nombre de *chemins de traverse* ou de composer avec d'éventuelles *perturbations heureuses* !) comporte :

1) des temps de rencontre et d'échange préalables entre l'artiste et les différentes équipes des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale.

L'organisation, à chaque fois que possible, de regroupements de plusieurs de ces équipes est recherchée autant à des fins d'optimisation du temps de présence de l'artiste que dans un objectif de mise en lien des différentes équipes et des différents établissements.

2) des temps consacrés à la diffusion de l'œuvre de l'artiste et à la médiation, souhaitées innovantes, pouvant s'organiser autour de celle-ci.

Ce sont, à chaque fois que possible, les équipes des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale et les autres équipes professionnelles associées (établissements scolaires, structures culturelles,...) qui sont appelées à faire vivre, à partir des diffusions, l'action de médiation auprès des enfants et adolescents et de leur entourage (familles notamment), cette action ayant été conçue conjointement avec l'artiste.

Les objectifs visés sont tout autant celui de la démultiplication des apports de la présence artistique que celui de l'autonomisation des équipes, en prévision notamment de la poursuite du travail engagé à l'issue de celle-ci. Si les actions de diffusion privilégient la proximité avec les enfants et les adolescents accompagnés par les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale ainsi que la proximité avec leur entourage, il peut être également envisagé toutes sortes de partenariats au niveau local avec une ou des structures culturelles, avec des établissements scolaires, avec des structures éducatives permettant un plus large rayonnement de la diffusion de l'œuvre de l'artiste missionné.

3) des temps de construction conjointe (artiste - équipes des Maisons des Enfants de la Côte

d'Opale, mais aussi autres équipes professionnelles) et de déploiement de formes / pratiques artistiques et de processus d'action culturelle.

Là aussi, il est misé sur la fine connaissance de leur public de référence qu'ont les équipes des professionnels des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale ainsi que les autres équipes de professionnels travaillant également avec les enfants et les adolescents concernés. Il est misé toujours sur les principes de démultiplication et d'autonomisation garantissant sur un long, ou du moins moyen terme, un travail soutenu d'action culturelle et de pratique artistique.

Si l'artiste, en cette partie de la mission, est appelé(e) à se trouver, de fait, plus souvent en contact avec les équipes de professionnels plutôt qu'avec les enfants et les adolescents, il ou elle est néanmoins invité(e) à expérimenter directement ces formes avec ces jeunes personnes.

Le montant de la **rétribution nette** de l'artiste retenu (e), pour les deux mois de mission et les deux journées de travail préparatoire, est souhaité comme étant le plus proche possible de **4600 euros**.

Pour information, le **montant brut** (salaire + charges, taxes et cotisations) de ce poste de dépense ne pouvant excéder **9400 euros**.

Ce sont les contributions de la direction régionale des affaires culturelles Nord Pas-de-Calais et des Maisons des Enfants de la côte d'Opale qui permettent la prise en charge de ce coût.

Ces contributions permettent aussi la prise en charge d'**un aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au lieu de mission** et, sur la base d'un forfait, des **frais liés à ses déplacements entre les différentes unités** des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale et **les différents lieux partenaires**.

À ce sujet, l'artiste-candidat doit être autonome en matière de déplacement. Il (ou elle) détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les contributions respectives des partenaires permettent enfin de faire face aux frais liés à l'organisation de la **diffusion des œuvres** de l'artiste. Toutefois, des partenariats sont également envisageables, et même très souhaités, avec des structures culturelles de la côte d'Opale désireuses de s'associer à un plan de diffusion de l'artiste lui permettant, durant son séjour, un rayonnement plus important encore.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit ici d'une résidence-mission d'appui artistique, les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale **mettent gracieusement à la disposition** de l'artiste retenu(e) **un logement** au sein d'une de ses maisons.

Procédure à suivre pour faire acte de candidature

Peut faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel (le) de la musique et plus particulièrement de la voix, français (e) ou étranger (e), dont la recherche et la démarche s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat(e) a déjà, à son actif, une production conséquente et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la mission d'appui artistique.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il ou elle détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Comme indiqué plus haut, ses frais de déplacement de son domicile aux différents lieux d'échanges et d'action sont pris en charge par les partenaires de la mission d'appui artistique.

Les éléments à fournir sont :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension de ce présent cahier des charges,
- 2) un curriculum vitae,
- 3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de recherches ou de réalisations représentatives de la démarche de l'artiste-candidat (e).

*N.B. Il n'y a pas de projet à produire.
Ce présent appel à candidatures qui fait également office de cahier des charges précise déjà ce qu'est le projet de la résidence-mission d'appui artistique.*

La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat (e) envisage, a priori, de proposer aux équipes rencontrées.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **12 juin 2015** par courriel, de préférence sous format PDF, à l'adresse électronique suivante :

E.Paris@mecop.fr

(sujet : **Mission d'appui** – suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Dans le cas où l'artiste candidat (e) souhaite enrichir cet envoi d'un d.v.d. ou d'un c.d. pour les œuvres audio ou audiovisuelles, par exemple, ou pour des documents complémentaires, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale
264 rue du Four à Chaux
62 280 Saint-Martin les Boulogne

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés à l'issue de la phase de sélection.

La commission de sélection est en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) **dans le courant du mois de juillet 2015.**

Pour plus d'informations

Contacteur :

Emmanuel Paris, directeur adjoint aux affaires culturelles des Maisons des Enfants de la Côte d'Opale.

E.Paris@mecop.fr

Ce présent appel à candidatures est également consultable et téléchargeable sur le site Internet **P(art)AGER** qui présente les différents dispositifs et programmes d'éducation artistique et culturelle ou d'action culturelle disponibles en région Nord Pas-de-Calais :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>